

Bulletin février 2022

Après le championnat d'Europe de football en 2021, à la suite de l'arrêt cardiaque du joueur danois Christian Eriksen un décret d'application a été proposé par le ministère des sports : décret n°2021-758 du 11 juin 2021 paru au JO du 13 juin 2021. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043648497>

Ce qui suit n'est qu'un projet et n'est pas applicable pour l'instant.

Rien n'avait été précisé concernant les modalités d'application et depuis plus rien sauf que ce texte revient sur le devant de la scène, et est en cours d'instruction :

[N° 4776 visant à inscrire la formation obligatoire « Prévention et secours civiques de niveau 1 \(PSC 1\) » dans les programmes de formateur, d'éducateur, d'entraîneur et d'arbitre sportif](#)

La situation se durcit et nous passons d'une formation gratuite de 2 heures à une formation payante de 7 heures.

Le certificat prévention et secours civiques de niveau 1, en abrégé PSC1, est la formation de base aux premiers secours en France.

Elle remplace depuis 2007 l'attestation de formation aux premiers secours, AFPS. Définie par arrêté interministériel des ministères de l'Intérieur et de la Santé, elle est délivrée par les associations agréées et organismes habilités.

Toute personne peut suivre cette formation, qui est adaptée si nécessaire aux stagiaires handicapés. Le formateur évalue les stagiaires de façon continue tout au long de la formation, il n'y a pas d'examen. Ceux qui participent activement à l'ensemble de la formation sont récompensés par un diplôme.

Les stagiaires sont informés sur les différentes situations auxquelles ils pourront être confrontés, la manière d'examiner la victime, les gestes à effectuer et l'appel des secours (alerte).

Les principaux cas traités sont les malaises, les plaies, les brûlures, les traumatismes, l'hémorragie, l'étouffement, la perte de connaissance et l'arrêt cardiaque.

L'utilisation du défibrillateur automatique externe (DAE) est enseignée.

Chaque stagiaire pratique les gestes enseignés sur d'autres stagiaires ou, pour ceux qui le nécessitent pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, sur des mannequins. Le stagiaire est également confronté à des situations simulées dans lesquelles une victime est en danger, les cas concrets, qui lui permettent de mettre en pratique les connaissances acquises.

QUE PENSEZ VOUS DE CE PROJET ? Vos opinions nous intéressent : anavb@free.fr

Nous vous souhaitons une bonne fin de saison tout en restant prudents car le virus circule toujours.